

Message du Conseil communal au Conseil général n° 245 du 22 septembre 2025

OBJET : Prendre connaissance et valider les nouvelles armoiries de la Commune mixte de Haute-Sorne.

1. Introduction

En date du 2 octobre 2023, le Conseil général adoptait la motion, transformée en postulat n° 16, intitulée « Des armoiries pour notre commune ».

Dans sa séance du 30 janvier 2024, la commission Administration générale et sécurité publique a traité pour la première fois de ce dossier et défini les conditions pour la réalisation des termes du postulat. La commission décidait de s'adjoindre un spécialiste reconnu de l'héraldique. Une séance de travail commune pouvait se tenir, avec cet intervenant, à l'administration communale en date du 9 novembre 2024. Au terme de cette séance, et sur la base de l'ensemble des réflexions, ce spécialiste proposait de nous adresser quelques maquettes. Dans sa séance du 20 mai 2025, la commission retenait le projet qui vous est soumis aujourd'hui.

2. Considérations générales

Les armoiries d'une commune résultant d'une fusion doivent répondre à plusieurs défis :

- Elles doivent rassembler. Les habitants, où qu'ils vivent, doivent s'y reconnaître : il faut donc sélectionner des éléments que toutes les localités ont en partage.
- Elles doivent distinguer, autrement dit, elles doivent dire les spécificités de l'identité locale par rapport aux autres communes suisses. Les symboles trop généraux (étoiles, sapins...) doivent donc être évités.
- Elles doivent rester simples, afin d'être immédiatement identifiables, de près comme de loin, que ce soit sur un écu ou un drapeau. La simplicité permet également d'exprimer l'unité, raison pour laquelle tout patchwork doit être évité. De plus, des armoiries simples sont plus aisément mémorisables.
- Elles doivent respecter les règles de l'héraldique, nées au XII^e siècle et donc être blasonnables, autrement dit descriptibles avec un vocabulaire spécifique qui permet de reconstituer le dessin en l'absence de toute image.
- Elles doivent être évocatrices et plaire à l'œil, afin de devenir un symbole de fierté que s'approprient les habitants, contribuant ainsi à renforcer la cohésion.

3. Considération financière

Le montant pour la réalisation de l'armoirie s'élève à CHF 3'000.- à charge de la Commune mixte de Haute-Sorne. Ce montant couvre les honoraires pour la réalisation du blason jusqu'à son officialisation par le Conseil général, ainsi que la fourniture des fichiers informatiques utilisables sur tous supports.

4. Un thème rassembleur : la roue de moulin

Pour Haute-Sorne, le thème général retenu est celui de la roue de moulin. Elle fait le lien entre les différents territoires, mais aussi entre le passé et le présent.

Un élément patrimonial présent dans chacune des localités

Les cinq villages et les deux hameaux qui constituent aujourd'hui la commune de Haute-Sorne étaient tous autrefois dotés d'au moins un moulin.

Le moulin exprime la rencontre entre le monde rural et le monde industriel qui caractérise les lieux depuis des siècles. Ces moulins sont des chefs d'œuvres d'ingénierie et d'utilisation intelligente des ressources naturelles. Ils ont acquis une valeur patrimoniale qui peut s'avérer exceptionnelle : unique en Suisse, le moulin de Soulce est le seul dont le canal, pénétrant dans le bâtiment, actionne une roue intérieure.

Depuis des siècles, les moulins ont contribué au développement économique des localités qui constituent aujourd'hui Haute-Sorne : moulins à farine, bien sûr, mais aussi moulins actionnant des forges, des scieries, une papeterie préfigurant ainsi le tissu industriel actuel.

Une roue de moulin personnalisée et unique en héraldique

Le graphisme de la roue de moulin, conçu pour Haute-Sorne, est unique afin de valoriser des facettes originales de l'identité locale.

Les nombres comptent

En héraldique, la roue de moulin standard est munie de quatre bras en croix et de huit augets (godets). Ici, la roue de moulin est munie de cinq bras qui symbolisent les cinq communes ayant uni leurs forces au service d'un projet commun. La roue est également dotée de sept augets symbolisant les sept agglomérations constitutives (les cinq communes et les deux hameaux).

Évoquer les énergies nées de la rencontre et du mouvement

Les bras de la roue ont été arqués de manière à accentuer l'idée de mouvement. Les bras impriment un mouvement dans un sens, les godets dans l'autre, pour souligner que la symbolique de la roue est multiple et qu'elle ne se limite pas à la seule dimension meunière.

Ce mouvement rotatif évoque l'ensemble du tissu industriel local, et tout particulièrement l'horlogerie et la fabrication de cycles, longtemps présente.

Plus généralement, il représente le mouvement et l'innovation, caractéristiques d'une commune dynamique, qui poursuit son développement économique.

La roue en mouvement est aussi un symbole d'énergie, au propre (énergie hydraulique, solaire, éolienne, ...) comme au figuré (énergie des habitants pour faire vivre la commune, développement économique, social et culturel...).

Les cinq bras convergeant vers le moyeu évoquent également un carrefour :

- nœud routier et ferroviaire faisant la jonction entre la vallée de Delémont, les Franches-Montagnes et l'Ajoie (et, au-delà, la France) ;

- lieu de rencontre des projets et des populations travaillant au développement de la commune.

Symbolique des couleurs

Afin de garantir la cohésion et la puissance symbolique de la composition, un nombre limité de couleurs a été retenu.

L'*or* (jaune ou doré) figure dans les armoiries des cinq anciennes communes. Il a été retenu ici pour évoquer l'énergie et la richesse née du labeur et de l'ingéniosité des habitants.

La roue se détache sur un fond de *sinople* (vert), symbole d'une nature riche et préservée (prairies, forêt...).

L'*argent* (blanc ou argenté), symbole de pureté, est approprié pour évoquer les ressources en eau.

L'association de la roue avec le vert et le blanc symbolise le développement économique d'une commune qui ne tourne pas le dos à sa ruralité et s'efforce de préserver le patrimoine naturel qui lui a été transmis. En d'autres termes, les armoiries mettent en image l'idéal d'un développement durable.

A noter

La roue de moulin est placée entre une chaîne de montagne stylisée et un cours d'eau, de manière à évoquer la hauteur et la Sorne qui ont donné leur nom à la commune. Les monts arrondis, conformes au relief local, sont au nombre de cinq, tout comme les communes fondatrices.

Sur le projet, ni l'eau ni le ciel ne sont en bleu car en héraldique, pour des raisons de visibilité, on ne peut pas placer du bleu sur du vert. Au contraire, le blanc, tout comme le jaune, accentuent les contrastes, favorisant ainsi l'identification à distance.

Pour ces mêmes raisons de visibilité, la roue ne trempe pas dans l'eau, car la vue serait brouillée par les augets jaunes sur fond blanc. La pensée symbolique, tout comme les nécessités graphiques, autorisent ce type de licence.

5. Préavis

Lors de sa séance du 22 août 2025, le Conseil communal, a préavisé favorablement cet objet et invite le Conseil général à approuver le message n°245 tel que présenté.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

le Chancelier

Eric Dobler

Alexis Schouller

Bassecourt, le 22 septembre 2025

